

Établissement primaire

Pully-Paudex-Belmont

Informations aux élèves et
à leurs parents



2025-2026

Message du Directeur

Juillet 2025

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Au nom du conseil de direction, je vous souhaite la bienvenue sur le site internet de l'établissement primaire de Pully, Paudex et Belmont. Vous y trouverez de nombreuses informations sur notre école et sur les différents partenaires avec qui nous collaborons.

L'établissement accueille chaque jour plus de 1800 élèves de la 1P à la 8P. Ils sont accompagnés de plus de 200 enseignants et sont accueillis dans 96 classes réparties dans douze collèges à Pully, Paudex et Belmont.

Nous avons à cœur de répondre aux besoins des élèves qui nous sont confiés et de permettre à chacun de trouver sa place dans un climat de confiance et de respect mutuel. Ces valeurs nourrissent les apprentissages et offrent à tous un cadre de travail serein et bienveillant.

Au nom de tous les professionnels de l'établissement, je me réjouis d'accueillir votre enfant à Pully, Paudex ou Belmont et je lui souhaite de vivre de belles années d'écolier et d'y cultiver le plaisir d'apprendre.

Julien Bocherens, directeur

Direction – Doyens – Secrétariat

Directeur	Monsieur Julien BOCHERENS
Doyenne de l'enseignement spécialisé et des mesures de soutien	Madame Stella FONTANA VISINAND
Doyennes de l'enseignement spécialisé	Madame Kamila GIERUC Madame Lisa MORENO
Doyenne Cycle 1 (1 à 4P)	Madame Frantzeska ANDRÉ
Doyenne 5-6P	Madame Aurélie MUNOZ
Doyen 7-8P	Monsieur Pierre-Marie FAVRE
Doyen administratif	Monsieur John AESCHIMANN



**ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE
DE PULLY – PAUDEX –
BELMONT**

**Avenue C.F. Ramuz 43
1009 Pully**

Tél : 021 557 97 77

Email : ep.pully@vd.ch

Site internet : ep-ppb.ch

Accueil au guichet

7h30-12h15 / 14h00-16h30

Permanence téléphonique

7h30-9h00 / 11h00-12h15 / 14h00-16h00

Mercredi après-midi fermé

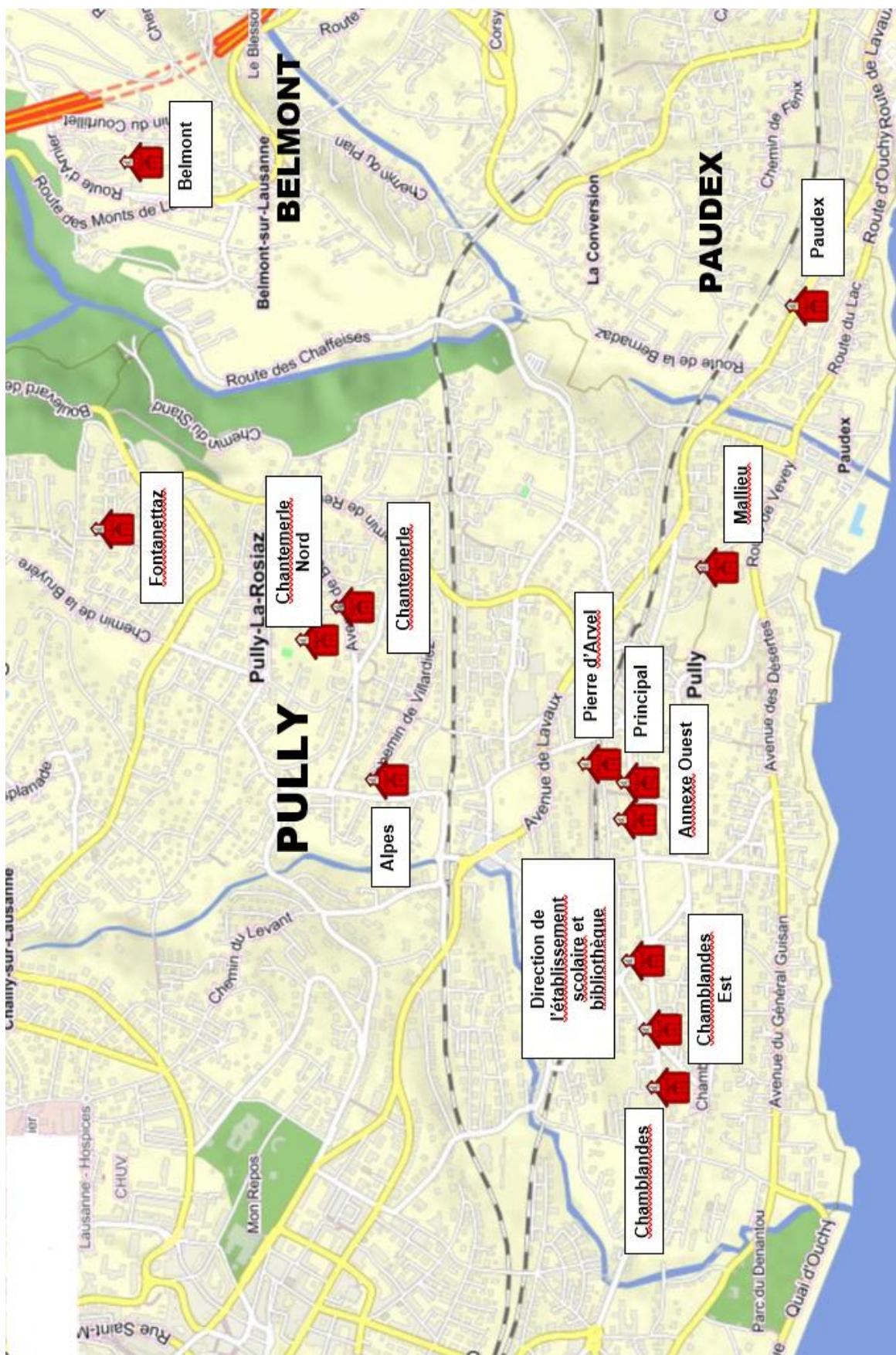
Structure de l'école publique vaudoise

Numérotation HarmoS

		Rac I et II	Rattrapage	Degré secondaire 1
14 - 15 ans	11 S	Voie générale *	Voie prégymnasiale	Degré secondaire 1
	10 S			
	9 S			
	8 P			
	7 P			
	6 P			
	5 P			
	4 P			
	3 P			
	2 P			
4 - 5 ans	1 P	Deuxième cycle primaire (Cycle 2)	Premier cycle primaire (Cycle 1)	Degré primaire

- enseignement en 2 niveaux pour le Français, les Mathématiques et l'Allemand

Situation géographique



Situation géographique

Adresses des Collèges

Direction - Bibliothèque :	Avenue C.F. Ramuz 43,	1009 Pully
Annexe Ouest :	Avenue des Collèges 13,	1009 Pully
Collège Principal :	Avenue des Collèges 11,	1009 Pully
Collège Pierre-d'Arvel :	Avenue des Collèges 12,	1009 Pully
Collège des Alpes :	Avenue des Alpes 38,	1009 Pully
Collège de Chantemerle :	Avenue de Belmont 4,	1009 Pully
Collège de Chantemerle Nord :	Avenue de Belmont 13,	1009 Pully
Collège de Chamblaines:	Avenue C.-F. Ramuz 67,	1009 Pully
Collège de Chamblaines Est:	Chemin de Carvalho 1,	1009 Pully
Collège de Mallieu :	Chemin des Vignes 20,	1009 Pully
Collège de Fontanettaz :	Chemin de Fontanettaz 22,	1009 Pully
Collège de Belmont :	Chemin du Collège 6,	1092 Belmont
Collège de Paudex :	Route de la Bordinette 5,	1094 Paudex

Horaire des classes

ÉLÈVES DE 1P – 1^{ère} enfantine

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h 30 à 11h 55 (1 ^{ère} sonnerie 8h25)	école	école	congé	école	école
13h 50 à 15h 20 (1 ^{ère} sonnerie 13h45)	congé	école	congé	congé	congé

ÉLÈVES DE 2P – 2^{ème} enfantine

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h 30 à 11h 55 (1 ^{ère} sonnerie 8h25)	école	école	école	école	école
13h 50 à 15h 20 (1 ^{ère} sonnerie 13h45)	école	congé	congé	école	école

ÉLÈVES DE 3P à 6P

Matin	Entrée dans le bâtiment	8h25
	Début des cours	8h30
	Récréation	10h03 à 10h20
	Fin des cours	11h55
Après-midi	Entrée dans le bâtiment	13h45
	Début des cours	13h50
	Fin des cours (pas de récréation)	15h20
	Mercredi après-midi congé	

Horaire des classes

ÉLÈVES DE 7 et 8P

M A T I N	07 h 35	A P R È S - M I D I	12 h 55
1 ^{ère} période	07 h 40 - 08 h 25	Cours supplémentaires	12 h 10 - 12 h 55
2 ^{ème} période	08 h 30 - 09 h 15	6 ^{ème} période	13 h 00 - 13 h 45
3 ^{ème} période	09 h 18 - 10 h 03	7 ^{ème} période	13 h 50 - 14 h 35
RÉCRÉATION	10 h 03 - 10 h 20	RÉCRÉATION	14 h 35 - 14 h 45
4 ^{ème} période	10 h 22 - 11 h 07	8 ^{ème} période	14 h 45 - 15 h 30
5 ^{ème} période	11 h 10 - 11 h 55	9 ^{ème} période	15 h 35 - 16 h 20



Renseignements divers

Annonce d'absence en cas de maladie

1P à 6P :

Toute absence pour maladie, devra être annoncée dorénavant directement aux enseignants de votre enfant selon le canal choisi par ceux-ci. Il est important que ces annonces leur parviennent le plus tôt possible, avant le début des cours.

7P et 8P :

Toute absence pour maladie, devra être annoncée sans délai **à l'adresse mail de l'établissement scolaire : ep.pully@vd.ch**. C'est le secrétariat qui informera les enseignants concernés. Il est donc indispensable que ces annonces nous parviennent le plus tôt possible, avant le début des cours.

Rendez-vous réguliers sur temps scolaire

En cas de rendez-vous réguliers hors scolaires (psychologue, logopédiste privé, ergothérapeute, etc...), une demande écrite de congé motivée doit être adressée à la direction. **Cette demande ne fait pas l'objet d'un accusé de réception.** L'information sera ainsi transmise aux maîtres concernés.

En cas de suivi par une psychologue, logopédiste ou psychomotricienne, les rendez-vous peuvent parfois avoir lieu dans un autre lieu que celui fréquenté par l'élève. Dans ce cas, l'élève est placé sous la responsabilité de ses parents. Un formulaire de décharge à signer leur est fourni par le maître de classe.

Demandes de congé

Sauf en cas d'une situation imprévisible, les demandes de congé doivent être envoyées au moins deux semaines à l'avance par mail à l'adresse de l'établissement scolaire : **ep.pully@vd.ch**. Pour des raisons légales, les parents séparés, qui partagent l'autorité parentale, doivent impérativement valider les deux, par écrit, la demande. Sans l'accord des deux responsables légaux, les demandes ne pourront pas aboutir à une décision formelle de l'autorité compétente.

Cahier de Communication (1P-2P) et Agenda (3P à 8P)

Le cahier de communication et l'agenda sont des documents officiels comportant des renseignements importants. Les parents ou le-la représentant-e légal-e attestent par leur signature dans l'agenda et le cahier de communication qu'ils ont pris connaissance des informations présentées en début du document. **Les parents ou le représentant légal ont la responsabilité de signer celui-ci à la fin de chaque semaine pour le lundi matin suivant.** L'agenda est consulté quotidiennement par les parents.

Entretiens individuels

Les parents et les enseignants s'entretiennent chaque fois que l'un des partenaires le demande.

Les enseignants sont les interlocuteurs privilégiés pour tout problème ou demande d'information. Les parents peuvent en tout temps demander un entretien au maître de classe, via une demande écrite par le biais de l'agenda (respectivement du cahier de communication) ou par mail, à l'adresse mail de l'enseignant.

En cas d'insuccès de la demande, les parents peuvent s'adresser au doyen responsable.

Renseignements divers

Accès aux bâtiments scolaires et aux cours de récréation

Dès la première sonnerie, les élèves entrent dans les bâtiments. Ils sont tenus d'être ponctuels dans le cadre de toutes les activités.

Exception faite au début de la première année enfantine, **l'accès aux bâtiments scolaires est ouvert aux parents uniquement sur rendez-vous**. Par ailleurs, les parents n'ont pas accès aux cours de récréation durant les périodes scolaires.

Mise à jour des données personnelles

Les parents sont tenus de mettre à jour les données personnelles de la famille en corrigéant ou en complétant le formulaire ad hoc distribué en début d'année scolaire. En cas de modification ultérieure, les parents avertissent le secrétariat dans les délais les plus courts. Ceci concerne aussi bien les données téléphoniques, les adresses (postale et électronique), le statut familial, les données liées à l'autorité parentale et au droit de garde en cas de divorce. Si l'autorité parentale d'un parent est restreinte par voie de justice, un extrait de la décision doit être transmis à la direction de l'établissement.

Départ

Les parents sont tenus de signaler au plus vite et par écrit à la direction tout déménagement ou départ.

Attestations de scolarité

Les demandes d'attestations de scolarité sont à envoyer par écrit à ep.pully@vd.ch.

Activités hors les murs

Des activités hors des murs de l'école comme les courses d'école, les visites de musées, les divers camps subventionnés par les communes sont proposées tout au long de l'année. Elles poursuivent des objectifs en lien avec le plan d'études. Tous les élèves sont tenus d'y participer. Une circulaire d'information détaillée est adressée aux parents en temps voulu. En cas de course d'école ou de camp, **il est de la responsabilité des parents d'avertir les structures d'accueil parascolaires de l'absence de leur enfant**.

Besoins de santé particuliers

Les parents peuvent signaler des problèmes de santé touchant leur enfant en prenant contact avec les infirmières scolaires ou les médecins scolaires. Ce sont ces derniers qui, en accord avec les parents, informeront l'école des mesures particulières à mettre en œuvre. Les enseignants ne sont pas habilités à prendre quelque disposition de santé que ce soit. Sans signalement auprès des médecins ou des infirmières scolaires, l'école ne peut prendre aucune mesure de prévention. (Voir chapitre service de santé scolaire).

Renseignements divers

Dispense en éducation physique, rythmique & natation

Dispense de courte durée (1 à 3 leçons)

L'élève **assiste** à la leçon et est présent avec ses camarades dans la salle de gymnastique.

Les cours obligatoires de natation débutent en 2P sur le temps scolaire.

A la piscine, l'élève dispensé est tenu d'assister aux leçons en maillot de bain.

Il est porteur, dans ce cas, d'une excuse **écrite et motivée**, signée de ses parents. L'excuse est apportée par l'élève **au plus tard au début de la leçon**.

Dispense de longue durée (plus d'une semaine)

Un **certificat médical** est demandé pour des dispenses de plus d'une semaine.

L'élève dispensé peut être libéré, si la leçon a lieu en première ou dernière période de la matinée ou de l'après-midi, sur demande préalable des parents par mail à l'adresse ep.pully@vd.ch. Dans un tel cas, l'élève est sous la responsabilité des parents pendant son absence. Sans cette demande, l'élève n'est pas libéré et reste avec sa classe.

Joutes et concours (athlétisme, ...) : L'élève dispensé des leçons d'éducation physique ordinaires est tenu d'être présent à toutes les manifestations sportives organisées par l'établissement.

Accident

En cas d'accident durant les périodes scolaires, un formulaire ad hoc est complété par les personnes responsables de l'activité. Les frais liés aux accidents sur temps scolaire sont pris en charge par l'assurance des parents.

Arrivées tardives

Il est attendu des élèves qu'ils respectent strictement l'horaire de l'établissement. Les arrivées tardives perturbent le travail de l'ensemble de la classe. Les élèves et les parents prendront donc toutes les dispositions nécessaires pour être ponctuels.

Un retard de vingt minutes ou plus sera assimilé à une absence et nécessitera donc un mot d'excuse rédigé par l'un des parents ou le représentant légal de l'enfant.

Mise en congé des élèves en cas de formation des enseignants

Les enseignants participent à des formations qui peuvent avoir lieu pendant les heures de classe. Ils sont en principe remplacés mais, exceptionnellement, les élèves peuvent être mis en congé. L'information est alors transmise via l'agenda ou le cahier de communication.

En cas de mise en congé, une permanence scolaire est organisée pour prendre en charge les enfants sans solution de garde. Les enfants qui n'auront pas été inscrits préalablement aux permanences selon les modalités annoncées ne pourront être accueillis.

Allègement d'horaire

Des allègements d'horaire peuvent être accordés en tout temps à des élèves talentueux notamment dans des domaines artistiques, sportifs ou intellectuels. La Direction et le Département fixent les aménagements possibles (LEO art. 7, RLEO art. 5). Ceux-ci peuvent être retirés pour des raisons scolaires (résultats) ou pour mauvais comportement.

Renseignements divers

Fournitures scolaires

Le matériel scolaire est financé par l'Institution. Cependant, les parents se chargent de l'achat des effets personnels tels que sac, vêtements de sport, etc.

Les élèves respectent leurs manuels ainsi que le matériel fournis. **Tout le matériel scolaire égaré ou rendu en mauvais état est remplacé aux frais des parents.**

Souhaits d'en classement

Dans la mesure du possible, les élèves sont en classés au plus près de leur domicile.

Il est possible que les enfants doivent changer de bâtiment à la fin de leur demi-cycle (fin de 2P et 4P) afin que nous puissions équilibrer au mieux nos classes.

Les souhaits d'en classements sont proposés uniquement aux futurs élèves de 1P.

Sauf situation particulière, tous les parents sont informés des décisions d'en classement en même temps, soit dans le courant du mois de juillet.

Enseignement des cultures religieuses

L'enseignement est neutre du point de vue religieux et politique (LEO art.9).

La discipline « Ethique et cultures religieuses » est dispensée à tous les élèves (LEO art. 6 & RLEO art.4).

Sport facultatif (dès le Cycle 2)

Une liste des cours est proposée en début d'année scolaire. Par exemple : natation, football, course à pied, jeux de balles...

Les cours organisés par l'établissement se donnent hors des périodes scolaires. Les élèves inscrits ont l'obligation de suivre les cours. Une excuse est demandée en cas d'absence.

Mesures de soutien

Différentes structures d'aide sont offertes dans l'établissement :

- Cours de français à l'intention des élèves allophones
- Cours d'allemand à l'intention des élèves venant de l'étranger
- Appui pédagogique individualisé ou en petit groupe
- Classes de co-enseignement 5P et 7P (avec la présence d'un enseignant spécialisé)
- Classe « Trampoline II » 7 à 8 P
- Soutien intensif 8P
- Différentes mesures d'aide à l'intégration avec le soutien de l'Office de l'enseignement spécialisé (OSPES)
- Classes régionales de pédagogie spécialisée (CRPS)

Les enseignants signalent à la Direction les élèves pour qui une aide spécifique est nécessaire. La pertinence des différentes mesures d'aide mises en place est évaluée régulièrement en partenariat avec les parents.

Renseignements divers

Groupe HPI (Haut Potentiel Intellectuel)

Le groupe d'élèves HPI est destiné à des enfants pour qui un bilan psychologique attestant de leur potentiel cognitif a été effectué et transmis à la Direction de l'établissement. Il s'adresse à des élèves pour qui la différenciation offerte en classe ne suffit pas à les aider à s'épanouir dans le contexte scolaire, et qui manifestent par conséquent des difficultés d'adaptation. Les candidatures sont soumises à la direction par les enseignants. Les cours se donnent à raison de quatre périodes hebdomadaires durant un semestre.

Transport

Les élèves des établissements publics de la 5P à la 11 S, domiciliés à Pully, Paudex et Belmont peuvent avoir droit, dans certains cas, à des réductions sur les titres de transport. Voir les informations auprès des communes de domicile.

Études surveillées

Les études surveillées sont ouvertes à tous les élèves des classes primaires dans la mesure des places disponibles. Elles sont régies par les communes.

Le règlement détaillé et le bulletin d'inscription sont à disposition pour les élèves scolarisés à Pully et Paudex sur le site :

<http://www.pully.ch> > Vivre à Pully > Ecoles et parascolaire

et pour les élèves scolarisés à Belmont sur le site :

<http://www.belmont.ch> > Vivre à Belmont > Enfance et scolarité

UAPE – Unité d'accueil pour écoliers

Toutes les informations sur les unités d'accueil se trouvent sur les sites :

<http://www.pully.ch> > Vivre à Pully > Petite enfance > Fondation de l'enfance et de la jeunesse

<http://www.belmont.ch> > Vivre à Belmont > Enfance et scolarité

<http://www.paudex.ch> > Vivre à Paudex > Ecole-UAPE/APEMS-Garderie

Renseignements divers

Réfectoires

Les réfectoires sont ouverts dans la mesure des places disponibles à tous les enfants fréquentant l'établissement primaire.

Pour les élèves scolarisés à Pully et Paudex :

<http://www.pully.ch> > jeunesse

et pour les élèves scolarisés à Belmont :

<http://www.belmont.ch> > Santé, social, jeunesse, famille

REFECTOIRE SCOLAIRE D'ARNOLD REYMOND (7 P, 8 P, 9 S, 10 S et 11 S)

La fréquentation du réfectoire ne requiert pas d'inscription au préalable. Les élèves s'y rendent de façon autonome.

1. Horaires

Le réfectoire est ouvert de 8h00 à 16h30 du lundi au vendredi (sauf les mercredis jusqu'à 12h00) ; il peut accueillir les élèves qui auraient une heure libre en cours de matinée ou d'après-midi. Les repas sont servis de 12h00 à 13h00 (self-service). Les élèves qui amènent un pique-nique peuvent le manger sur place.

2. Choix des repas

Chaque jour, un repas équilibré et livré par notre traiteur (La Pinte Vaudoise) est disponible dans la limite des stocks. Il y a également différents plats et en-cas cuisinés sur place ainsi qu'un buffet de salades composé chaque jour avec des produits frais. L'eau (plate et gazeuse) est à disposition des élèves gratuitement.

3. Moyens de paiement

Les paiements se font par argent liquide, carte ou twint.

Renseignements divers

Coordonnées utiles

<u>Ville de Pully</u>	021 721 31 11
Fondation de l'enfance et jeunesse Pully-Paudex	021 721 31 67
Direction générale de la jeunesse et des affaires sociales	021 721 31 65
Administration scolaire communale	021 721 31 69
Réfectoires	021 721 31 54
Police municipale	021 721 33 11
<u>Commune de Belmont</u>	021 721 17 21
<u>Commune de Paudex</u>	021 791 12 12

Règlement d'établissement

La loi sur l'enseignement obligatoire et son règlement d'application (LEO et RLEO) peuvent être consultés sur le site www.vd.ch

Le règlement d'établissement est disponible sur le site internet de l'établissement ep-ppb.ch sous la rubrique « Vie scolaire ».

Les documents officiels traduits en plusieurs langues peuvent être obtenus sur le site <https://www.vd.ch/themes/formation/scolarite-obligatoire/parent-information-and-translated-documents-documents-traduits-dinformation-aux-parents/>



Service de santé scolaire

Médecins scolaires

Pully

Dre Kerstin Hagemann 021 793 15 24

Belmont et Paudex

Dre Carole Jeangros 021 728 87 87

Dre Stéphanie Progin 021 728 87 87

Infirmières scolaires

Le service de santé est un lieu d'accueil pour les enfants, les adolescents et leur famille. L'équipe infirmière propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être.

Spécialisé-e.s en santé communautaire, les infirmières et infirmiers scolaires offrent des prestations durables de promotion de la santé et de prévention dans le respect de la confidentialité et des choix des enfants et des adolescents dans une visée inclusive :

Soins personnalisés, écoute et soutien

- Evaluation, orientation et collaboration avec les partenaires et les réseaux de soins
- Accompagnement dans des situations individuelles, diverses et imprévisibles (complexités psycho-sociales et familiales, urgences, incidents critiques) et dans des expériences de santé spécifiques (maladies chroniques, handicap)
- Participation à la mise en place de projets de promotion de la santé avec les professionnels de l'école (équipe PSPS)
- Mise en œuvre de la vaccination scolaire par délégation du médecin cantonal
- Information sur les prestations infirmières à l'ensemble de la communauté scolaire

Pour en savoir plus : <https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps/infirmieres-scolaires/>

En cas d'absence des infirmières et dans la limite de leurs responsabilités, les accidents et les maladies survenant dans le cadre scolaire sont pris en charge par les enseignants en collaboration avec le secrétariat du collège Arnold-Reymond, selon le protocole d'urgence ad hoc. En cas d'appel, les parents et/ou un adulte de référence désigné par ces derniers, sont tenus de venir chercher leur enfant à l'école (retour à domicile, conduite dans un centre d'urgence ou chez le médecin). En cas de problème jugé grave, le 144 est sollicité.

Nous vous rappelons qu'en cas de maladies et en fonction du bien-être de l'enfant, il est préférable pour lui et ses camarades qu'il ne vienne pas à l'école et qu'il puisse être pris en charge à domicile jusqu'à rétablissement complet ou avis médical. Les infirmières scolaires ne peuvent pas se substituer au médecin traitant pour un diagnostic ou une prescription médicale.

Contacts :

Madame Sylvia Blanc : 079/159.07.05 - servicesante.ep.pully@avasad.ch

(Belmont et Fontanettaz)

Madame Benedicte Desmeth : 079/159.07.17 - servicesante.ep.pully@avasad.ch

(Paudex et Pully sauf Fontanettaz)

Intervenants sociaux-éducatifs

Palo Alto

Madame Nathalie Toniutti

nathalie.toniutti@edu-vd.ch

Educatrices spécialisées en milieu scolaire

Mme Muriel Rosato

(contact via les doyen-ne-s)

Mme Valérie Chronakis-Lecomte

Unité PSPS

(Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire)

Tout au long de la scolarité primaire, des actions de prévention sont proposées aux élèves par l'équipe PSPS composée de la déléguée PSPS, d'une infirmière, d'une médiatrice, d'un médecin scolaire de l'établissement, des représentants de la Direction et des PPLS (Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu scolaire).

Ces actions de prévention sont financées par les communes et par l'unité de promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire.

Déléguée PSPS (1 à 8 P)

Madame Iréna Pandazis

irena.pandazis@edu-vd.ch

Médiatrice scolaire

Madame Nathalie Fuchs (5 à 8P)

mediation 3311@edu-vd.ch

Madame Jannat Khelifa (5 à 8P)

mediation 3311@edu-vd.ch

Madame Floriane Paudex (3 à 4P)

mediation 3311@edu-yd.ch



LA MÉTHODE DE LA PRÉOCCUPATION PARTAGÉE

QUE FAIT NOTRE ETABLISSEMENT FACE À UNE SITUATION D'INTIMIDATION À L'ÉCOLE ?

Il peut arriver que certains élèves soient intimidés de manière répétée par un groupe de camarades.

Dans notre établissement, afin de pouvoir répondre de manière efficace à ces situations d'intimidation, une équipe de professionnels est formée à la « Méthode de la Préoccupation Partagée » .

Dans le cadre de cette démarche bienveillante et non-blâmante, ces professionnels vont s'entretenir avec certains élèves, plus ou moins proches de la situation, afin de les amener à faire des suggestions qu'ils mettront en pratique jusqu'à la résolution de la situation. L'objectif est de réagir rapidement pour faire cesser une dynamique de groupe négative.

Dans son cursus scolaire, votre enfant sera peut-être amené à vivre un de ces entretiens. Pour des raisons d'efficacité et de réactivité, ils ne seront annoncés ni aux élèves ni à vous-même.

Davantage d'informations sont disponibles sur le site:

<https://www.preoccupationpartagee.org/>

Secrétariat des PPLS

ouvert de 8 h 00 à 12 h 00.

PPLS Lavaux-Riviera
Rte des Areneys 10

1806 St.-Légier

① 0840 100 300

ppls.lavaux-riviera@vd.ch

Pour tout dépôt d'une demande en PPLS, merci d'appeler durant les horaires d'ouverture du secrétariat au numéro ci-dessus ou de déposer une demande via le formulaire en ligne accessible ici : <https://prestations.vd.ch/pub/101423/>

Responsable régionale

- Madame Jane Simon

Logopédistes

- Madame Lorraine Ortiz (responsable d'équipe)
- Madame Charlène Détraz
- Madame Elodie Schwab
- Madame Marie Pimpao
- Madame Sandrine Volluz

Psychologues

- Madame Edelweiss Kabwiku
- Madame Valentina Bornand
- Madame Mélanie Lemus
- Monsieur Bastien Lombardo

Psychomotriciennes

- Madame Kim Perakis
- Madame Claudia Pires

Pour plus de renseignements : <https://www.vd.ch/formation/enseignement-obligatoire-et-pedagogie-specialisee/psychologie-psychomotricite-et-logopedie-en-milieu-scolaire>

Internet

Lors de l'utilisation des outils informatiques, une sensibilisation est faite à propos des dangers liés à Internet. Une charte est affichée auprès des postes connectés et, afin d'éviter tout dérapage, un enseignant est toujours présent lorsque les élèves y travaillent.

L'utilisation d'Internet à domicile peut également représenter des dangers. Actuellement la mode est aux « Blogs » et aux réseaux sociaux. La création de contenu en ligne doit impérativement respecter quelques règles :

- pas de photos de personnes reconnaissables sans leur accord (droit à l'image)
- pas de propos injurieux ou déplacés (diffamatoires)

Toute atteinte envers les enseignants est sanctionnée par l'école et peut déboucher sur une plainte pénale. La responsabilité des parents est alors engagée.

Le site www.actioninnocence.org donne d'utiles conseils sur l'utilisation d'Internet à la maison.

Les classes qui créent un site dont le lien vous est communiqué le font dans un contexte protégé par une centrale qui filtre rigoureusement les demandeurs d'accès.

Droit à l'image

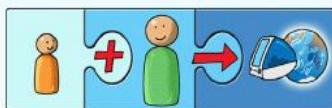
Photographie de votre enfant

La protection du droit à l'image des élèves est garantie par un formulaire ad hoc, soumis aux parents lors de chaque nouvelle année scolaire.

Ch@rte Internet



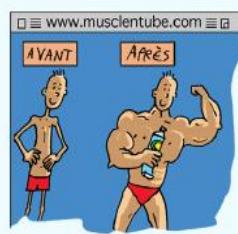
J'utilise Internet pour rechercher des informations en lien avec l'école.



Je ne vais sur Internet qu'en présence d'un enseignant.

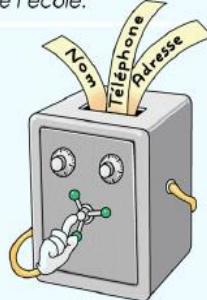


J'utilise Internet pour envoyer et recevoir des courriels avec des correspondants dans le cadre de l'école.



Je me rappelle que tout ce que je vois ou que je lis sur Internet n'est pas forcément vrai.

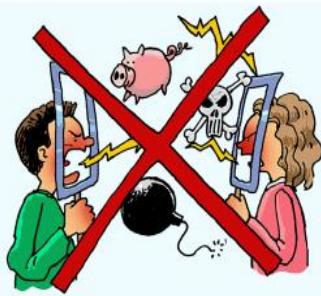
J'utilise Internet pour produire et diffuser des documents dans le cadre de l'école.



Si je vois des images ou des sites qui me dérangent, j'avertis immédiatement l'enseignant.

Je corresponds avec des personnes que l'enseignant reconnaît.

Je ne donne ni mon nom, ni mon adresse ni mon numéro de téléphone à des inconnus.



Même derrière l'écran, je reste poli et courtois.

Je n'imprime pas sans autorisation.



Pour surfer, je suis les consignes de l'enseignant.

Vacances scolaires officielles

2025 - 2026

Rentrée scolaire : **Lundi 18 août 2025**

Jeûne fédéral : **Lundi 22 septembre**

Automne	du vendredi	10	octobre	fin des cours	au dimanche	26	octobre
Hiver	du vendredi	19	décembre	fin des cours	au dimanche	4	janvier 2026
Février	du vendredi	13	février	fin des cours	au dimanche	22	février
Printemps	du jeudi	2	avril	fin des cours	au dimanche	19	avril

Ascension : Mercredi matin 13 à vendredi 15 mai Pentecôte : Lundi 25 mai

Eté du vendredi 26 juin 11h55 au dimanche 16 août

2026 - 2027

Rentrée scolaire : **Lundi 17 août 2026**

Jeûne fédéral : **Lundi 21 septembre**

Automne	du vendredi	9	octobre	fin des cours	au dimanche	25	octobre
Hiver	du mercredi	23	décembre	fin des cours	au dimanche	10	janvier 2027
Février	du vendredi	5	février	fin des cours	au dimanche	14	février
Printemps	du jeudi	25	mars	fin des cours	au dimanche	11	avril

Ascension : Mercredi matin 5 à vendredi 7 mai Pentecôte : Lundi 17 mai

Eté du vendredi 2 juillet 11h55 au dimanche 22 août

**Nous demandons instamment aux parents de se conformer
aux dates fixées et de ne pas demander la faveur d'un départ
anticipé ou d'une prolongation de vacances ou de week-end (voir p 11)**

(LEO art. 69 et RLEO art. 54)

Table des matières

MESSAGE DU DIRECTEUR	3
DIRECTION – DOYENS – SECRÉTARIAT	4
NUMÉROTATION DES ANNÉES HARMOS	5
SITUATION GÉOGRAPHIQUE	6
HORAIRES	8
ANNONCE D'ABSENCE EN CAS DE MALADIE	10
RENDEZ-VOUS RÉGULIERS SUR TEMPS SCOLAIRE	10
DEMANDES DE CONGÉ	10
CAHIER DE COMMUNICATION (1-2P) ET AGENDA (3P à 8P)	10
ENTRETIENS INDIVIDUELS	10
ACCÈS AUX BÂTIMENT SCOLAIRES ET AUX COURS DE RÉCRÉATION	11
MISE À JOUR DES DONNÉES PERSONNELLES	11
DÉPART	11
ATTESTATION DE SCOLARITÉ	11
ACTIVITÉS HORS DES MURS	11
BESOINS DE SANTÉ PARTICULIERS	11
DISPENSES EN ÉDUCATION PHYSIQUE, RYTHMIQUE & NATATION	12
ACCIDENT	12
ARRIVÉES TARDIVES	12
MISE EN CONGÉ DES ÉLÈVES EN CAS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS	12
ALLÈGEMENT HORAIRE	12
FOURNITURES SCOLAIRES	13
SOUHAITS D'ENCLASSEMENT	13
ENSEIGNEMENT DES CULTURES RELIGIEUSES	13
SPORT FACULTATIF	13
MESURES DE SOUTIEN	13
GROUPE HPI	14
TRANSPORT	14
ÉTUDES SURVEILLÉES	14
UAPE- Unité d'accueil pour écoliers	14
RÉFECTOIRES	15
COORDONNÉES UTILES	16
RÈGLEMENT D'ÉTABLISSEMENT	17
SERVICE DE SANTÉ SCOLAIRE	18
INTERVENANTS SOCIAUX-ÉDUCATIFS	19
PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE	19
SERVICE PPLS (LOGOPÉDIE ...)	21
INTERNET	22
DROIT A L'IMAGE	22
CHARTE INTERNET	23
VACANCES SCOLAIRES	24

Notes personnelles :

Notes personnelles :

